

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

PORTUGAL.

Lisbonne, le 21 septembre. — Je regrette de vous dire que la maladie de l'empereur s'est tellement aggravée que l'on a cru devoir pourvoir au gouvernement du pays en cas de mort, et les chambres ayant pris cet important sujet en considération, la loi a passé à l'unanimité à la chambre des députés et à celle des pairs à une majorité de 25 voix contre 6; la reine est déclarée majeure.

Cette détermination a été prise pour prévenir toutes les intrigues qui eussent porté à la régence l'infante dona Isabelle Maria.

Le conseil d'état ayant prié S. M. de prendre en considération l'état de l'administration, S. M. après avoir prêté serment, a chargé le duc de Palmella de former un nouveau ministère et a invité MM. Carvalho et Freire à en faire partie.

La gazette officielle du gouvernement du 18 septembre a publié la lettre suivante, que don Pedro a adressée à la chambre des députés :

« Messieurs les députés de la nation portugaise, toujours franc et fidèle à mes sermons, et obéissant à la voix de ma conscience, je vous informe que j'ai accompli hier les devoirs d'un fils de l'église catholique et de père de famille. Je crois que dans cette occasion il est de mon devoir consciencieux de vous faire part que le même état de maladie qui m'a dicté les résolutions d'hier, m'empêche de continuer à prendre connaissance des affaires publiques; je vous prie dans ces circonstances de chercher à y pourvoir. J'adresse au ciel les vœux les plus ardens pour le bonheur public.

» DON PEDRO, régent.

» Palais de Queluz, 18 septembre 1834. »

FRANCE

Paris, le 30 septembre. — Le Journal ministériel donne le bulletin suivant :

» Rodil a quitté l'armée à Pampelune; il se rend, dit-on, en Estramadure. Aucune autre nouvelle importante du théâtre de la guerre.

» La junte est toujours à Lecaroz.

» Jaureguy s'est porté sur Tolosa pour escorter un convoi.

— Nous recevons des nouvelles de Madrid, du 24 septembre :

La Gazette de Madrid, du 23, contient le texte du décret dont nous avons parlé hier et qui appelle le général Mina au commandement de l'armée espagnole dans les pays insurgés.

S. M. la reine régente a décidé que les troupes composant l'armée du nord de l'Espagne, sous le commandement du lieutenant-général marquis de Rodil, se diviseraient et formeraient deux corps d'armée indépendants, destinés spécialement, l'un au royaume de Navarre, et l'autre aux trois provinces basques, sans préjudice du secours qu'elles pourront se prêter mutuellement et d'une manière efficace. En conséquence de cette résolution royale, S. M. a confié le commandement du premier de ces corps au lieutenant-général don Francisco Espoz y Mina, et du second, par interim, au maréchal-de-camp don J. de Osma.

» Le maréchal-de-camp, comte Armildez de Toledo, conserve les fonctions de commandant-général de la Navarre avec les attributions de vice-roi.

» La capitainerie-générale de l'Estramadure est confiée de nouveau au marquis de Rodil, S. M. étant pleinement satisfaite de la loyauté de ses services et de son zèle infatigable.

Un journal de Brest publie une nouvelle fort intéressante pour le commerce, c'est celle de l'arrestation, à Brest, du nommé Simon Germain, fabricant de lettres de change falsifiées. Depuis long-temps, une bande d'escrocs parcourait les grandes villes de France, et laissait dans chacune des traces de son passage. Un membre de cette bande apportait de l'argent chez un banquier, et se faisait donner des lettres de change sur une autre ville de France, et payables à vue. Il avait soin d'en faire faire au moins deux, une d'une somme assez forte, de six, huit, dix mille francs, et l'autre de cent francs environ. Il avait le talent au moyen de procédés chimiques, d'enlever au petit effet tous les chiffres et tout le libelle de la somme, et il y substituait tout ce qu'il fallait pour le rendre en tout conforme à celui de six, huit ou dix mille francs. Cela fait, il l'envoyait à un de ses amis, et il gardait le véritable gros effet. Quand il supposait que son affidé avait encaissé le billet de cent francs, dont il avait le talent d'en faire un de huit ou de dix mille, il se présentait dans une maison de commerce de la ville où il avait pris les effets, et comme on connaissait parfaitement la signature du banquier qui les avait donnés, et que d'ailleurs notre homme était assez coulant sur l'escompte, il parvenait facilement à la négociation. Dès qu'il avait touché l'argent, il partait pour aller porter son industrie dans une autre ville, et laissait se débattre entre eux les banquiers qui avaient tiré les effets ceux qui les avaient payés et ceux qui avaient eu la légèreté de prendre ces effets d'un inconnu.

C'est ainsi que se trouvent en procès les unes contre les autres des maisons de Bruxelles, de Toulouse, Nantes, Nîmes, Bordeaux, Paris, Strasbourg, Lyon, etc.

L'orfèvre Diot, de Brest, qui a fait arrêter le sieur Germain, a été fort adroit, et on lui devra des remerciements, si on a mis la main sur le chef de la bande, sur celui qui avait le secret de la contrefaçon.

— On lit dans le *Courrier français* :

» On sait que les chambres de commerce et les comités de manufactures n'étant pas le produit de l'élection, ne représentent guère que les intérêts développés à l'abri des prohibitions et des restrictions. On pouvait donc craindre que les personnes désignées par ces chambres et ces comités ne fussent que les avocats de leurs préjugés, ou d'intérêts rétrogrades, et qu'ainsi la nouvelle enquête ne fût qu'une déception comme celle dont on nous a amusés dans les dernières. Mais il paraît que l'intention du ministre et du conseil supérieur du commerce n'est pas de la réduire à d'aussi stériles débats.

» Un des collaborateurs du *Courrier français*, pensant avoir quelques faits importants à soumettre à l'enquête relativement aux objets sur lesquels elle doit porter, s'est adressé directement à M. Duchâtel, et lui a témoigné le désir d'être entendu devant le conseil supérieur du commerce. Nous avons la réponse du ministre sous les yeux, réponse parvenue deux jours après la demande, et dans laquelle l'offre qui lui était faite est acceptée.

» Nous nous faisons un devoir de signaler ce fait, non-seulement parce qu'il atteste de la part du ministre un désir évident de s'éclairer, mais, et surtout parce qu'il peut provoquer des démarches semblables à celle de notre collaborateur, de la part des hommes qui s'occupent des matières économiques, et qui peuvent avoir recueilli des faits utiles à l'affranchissement industriel.

— M. Madier de Montjau a été élu député à Largentière. M. Mathieu, son compétiteur, dont l'é-

lection avait été annulée par la chambre, n'a eu que quatre voix au second tour de scrutin.

— Tout le commerce du quartier de la rue du Sentier et du Gros-Chenet, s'est beaucoup occupé, pendant ces deux derniers jours, de la faillite de M. Vauthier fils, qui faisait des opérations très-étendues avec l'Angleterre et l'Amérique. Il doit à Paris 1,000,000 de francs en tout, et dans les quartiers que nous venons de citer, 300,000 fr.; une seule maison de la rue du Sentier (toiles peintes) est sa créancière d'une somme de 75,000 fr. Le reste des intéressés parisiens se divise entre le quartier des Bourdonnais et la rue Saint-Denis. Le passif de la maison est, dit-on, de deux millions; St.-Etienne et Lyon y sont compris pour la moitié de cette somme. On dit que l'actif est presque nul, eu égard à l'importance des créances. (J. des Tissus.)

— Nous avons annoncé la mort d'un marchand de beurre de Londres qui a laissé à ses héritiers près de 14,000,000 de fortune. Les millionnaires de cette espèce sont rares en France, surtout dans les classes purement industrielles; toutefois à Paris et dans presque toutes les professions, on cite de grandes fortunes acquises.

C'est à un carrossier venu d'Allemagne, il y a vingt ans, sans le sou, qu'appartient le plus bel hôtel de la place de la Bourse, qui rapporte 75,000 fr., et ne fait que le tiers de sa fortune. La semaine dernière, M. Ch..., lampiste, a marié sa fille avec une dot de 500,000 fr., et sa fille a quatre frères ou sœurs.

Le même jour, un médecin qui débutait il y a huit ans dans une spécialité médicale qui nécessite beaucoup d'affiches et d'annonces de journaux, faisait constater dans son contrat de mariage un avoir d'un million et demi.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 1^{er} OCTOBRE.

Le roi est parti ce matin pour le camp de Schilde, accompagné des généraux Goblet et de Châtel. S. M. passera à Anvers et reviendra par Diest.

— MM. de Stassart et Lebeau viennent d'adresser les circulaires suivantes aux autorités administratives de la province de Namur :

Namur, 29 septembre 1834.

A MM. les commissaires de district, à MM. les membres des administrations des villes et des communes rurales.

» Messieurs, le roi m'appelle aux fonctions de gouverneur du Brabant. Je quitte une province à laquelle se rattachent les plus doux souvenirs de ma vie. C'est avec un véritable déchirement de cœur que je me sépare de compatriotes qui m'ont prodigué, dans tant de circonstances difficiles les preuves de l'intérêt le plus vif et de l'affection la plus tendre. Qu'ils reçoivent du moins l'assurance que, de loin comme de près, leur bonheur sera l'objet constant de mes vœux !

» Je viens aussi, messieurs, vous offrir le tribut de ma reconnaissance, à vous qui m'avez secondé toujours avec un zèle sans égal, avec un zèle dont je ne perdrai jamais le souvenir.

» Le nom de mon successeur vous est un sûr garant d'une administration éclairée et sage. J'ai déjà prévenu M. Lebeau qu'il trouverait en vous des collaborateurs tout dévoués au bien public.

» Agréez, messieurs, les nouvelles assurances de ma considération très-distinguée et très-affectueuse.

» Le baron de Stassart.

Namur, le 29 septembre 1834.

A MM. les commissaires de district, à MM. les membres des administrations des villes et des communes rurales.

» Messieurs, le roi a bien voulu m'appeler aux fonctions de gouverneur de la province de Namur.

« Ce nouvel acte de confiance m'impose des devoirs dont j'apprécie toutes les difficultés. Une des principales, sans doute, est d'avoir à lutter contre les souvenirs laissés dans cette province par les hommes habiles et honorables qui ont successivement présidé à son administration. La crainte de rester trop loin d'eux dans l'opinion sera pour moi le mobile d'une perpétuelle émulation.

« J'aime à puiser de l'encouragement dans l'espoir que vous me continuerez le concours bienveillant et éclairé que votre patriotisme n'a cessé de prêter à l'administration provinciale. Le zèle, les lumières et l'expérience de messieurs les membres de la députation des états viennent aussi diminuer en moi cette défiance de ses forces, si naturelle au moment où l'on s'apprete à exercer des fonctions nouvelles et difficiles.

« Mais il est une considération sur laquelle j'aime particulièrement à arrêter ma pensée, c'est l'appui que doit rencontrer une administration loyale dans la moralité, l'excellent esprit et le patriotisme des habitants de cette province.

« Les graves questions d'organisation politique, dont le débat a dû naturellement absorber et parfois aigrir les esprits, semblent toucher à leur terme; il nous est permis d'espérer bientôt la fusion complète de toutes les nuances de l'opinion nationale. Le moment arrive ainsi de fixer une attention plus exclusive sur les intérêts matériels qu'une grande commotion froisse toujours momentanément.

« Je n'ignore pas combien la province de Namur, dotée de richesses naturelles et de nombreux établissements, a de titres à la sollicitude d'un gouvernement national. Ces titres, messieurs, je m'attacherai à mieux les étudier chaque jour, à ne jamais les perdre de vue, à en faire ressortir l'importance dans toutes les occasions où l'intervention d'un gouvernement éclairé me paraîtra pouvoir utilement s'exercer.

« Des institutions qui prennent leur source dans la volonté nationale, dont le développement doit créer cet esprit public qui fait la première force comme la principale garantie d'une nation libre, ont aussi pour effet de relever le caractère de l'administrateur. Aujourd'hui, messieurs, sa première, sa plus douce récompense doit être l'estime et la reconnaissance de ses administrés. L'homme public assez heureux pour les obtenir se console aisément de quelques injustices partielles et passagères. Recueillir un tel prix de sa conduite, c'est aussi pour un fonctionnaire le vrai moyen de répondre à la confiance du prince Auguste qui fut le sauveur de l'indépendance belge si glorieusement reconquise, comme il en sera toujours l'un des plus fermes appuis.

« Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le gouverneur de la province de Namur, *Labeau.* »

Par arrêtés royaux du 27 septembre 1834, la route de deuxième classe n° 45, embranchement de Battice à Theux, partie dite : Montagne de la Grappe, à l'entrée de Hodimont, vers Dison, sera abaissée de manière à ce que la différence de niveau, dans la descente vers Hodimont, n'exède pas cinq centimètres par mètre, et en outre élargie et redressée de manière que cette partie de route obtienne partout une largeur totale d'au moins dix mètres entre les arêtes extérieures des accotements dont cinq mètres pour la chaussée pavée et 2m 50 pour chaque accotement;

La route d'Eghesée, sur la route de deuxième classe de Namur à Louvain, à Tavier, sur la chaussée des Romains, sera reconstruite, par voie de concession de péages, conformément au devis et cahier des charges approuvé par le ministre de l'intérieur;

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs est accordée à M. de Peellaert (A.), auteur de la musique de l'opéra de Faust.

— Par arrêté royal du 29 septembre, la résidence du sieur Martial (Guillaume Joseph Eugène), notaire à Glons, chef-lieu de canton, arrondissement de Liège, est transférée à Fexhe-Stins, même canton.

Les principaux patriotes de Louvain se sont réunis dimanche passé dans un banquet à la maison des brasseurs. Les blessés de septembre y ont été invités.

— On nous mande de Malines que dans les séances des 24 et 25 septembre, des examens ont eu lieu pour l'admission des élèves au cours de philosophie à l'université catholique, il y a eu 47 élèves qui se sont présentés, et 35 ont été admis. On calcule que le nombre des philosophes sera de 50 à 60, ce qui sera plus que suffisant pour commencer.

(Union.)

— Le *Belge* annonce que la femme qui figurait le 27 parmi les blessés de septembre, à la distribution des croix de fer, est Flamande et non de Nivelles, comme on l'avait annoncé. Il assure, de plus, que cette femme n'a pu recevoir la croix de fer, puisqu'elle n'a pas été proposée par la commission et qu'elle n'a pas été blessée dans les combats de septembre. Le *Belge* ne nous apprend pas ce qu'était allée faire cette amazone dans les rangs des blessés.

— Dans la journée d'avant-hier, un soldat monté, sur l'impériale d'une diligence allant de Bruxelles à Louvain est tombé du haut de la diligence, on

l'a relevé mort. — Cet homme était dans un état complet d'ivresse.

— Pendant les semaines des fêtes de septembre, l'octroi de la ville de Bruxelles a présenté les différences suivantes d'avec celui de la semaine précédente : en plus, 18 bœufs; 24 veaux de première classe, 27 de seconde classe, 183 moutons, 8 porcs de deuxième classe; 1 cochon de lait; en moins, 2 vaches; 7 porcs de première classe. Les autres denrées comestibles ont dû suivre la même proportion.

LIEGE, LE 2 OCTOBRE.

La presse modérée presque toute entière fait entendre aujourd'hui des paroles d'éloges à propos de la décision prise par la chambre des procurateurs relativement à la dette espagnole. Le projet du comte de Torreno, qui avait d'abord soulevé tant d'indignation, est regardé à présent comme l'unique planche de salut des porteurs d'effets espagnols. On s'attend cependant à voir modifier le projet ministériel dans quelques-unes de ses dispositions. Cette décision des procurateurs est aussi une preuve que la majorité des représentants n'a point déserté les idées d'ordre et de modération, ainsi que voulaient le faire craindre quelques feuilles rétrogrades ou trop promptes à s'alarmer.

La nomination du général Mina au commandement de l'armée, fait espérer que la guerre sera désormais conduite avec plus de vigueur et d'activité. On n'a point oublié qu'en 1820, quelques mois suffirent au général Mina pour écraser l'insurrection de la Catalogne.

La mort de don Pedro a été prématurément annoncée hier. Cet événement serait une grande calamité pour le Portugal, en présence des partis qui divisent le pays, il fallait une main ferme comme la sienne pour tenir le gouvernail des affaires. Son abdication est déjà un fait extrêmement fâcheux. Les journaux de ce matin nous ont apporté quelques nouveaux détails sur sa situation qui ne sont point d'une nature fort rassurante. (V. Lisbonne)

Une feuille de Bruxelles revient aujourd'hui sur les obstacles que rencontrerait l'établissement du chemin de fer d'Anvers à Cologne. Ceci, dit à ce sujet un autre journal, ne nous paraît être que la queue de la nouvelle donnée par le *Lynx* et le *Messager de Gand*, il y a quelques jours. C'est dire qu'il n'y faut pas faire grande attention; dans tous les cas, la Prusse ne peut nous empêcher d'aller jusqu'à sa frontière. Une fois là, le commerce de ses provinces rhénanes saurait bien forcer la main, s'il le fallait, au cabinet de Berlin, pour faire arriver les rails-way jusqu'à Cologne. L'intérêt de la Prusse nous répond d'elle; il sera toujours le plus fort.

Nous reproduisons dans notre n° de ce jour un article de la *Gazette d'Augsbourg*, qui vient à l'appui de ce qu'on vient de lire sur l'intérêt qu'a le commerce prussien à voir s'achever cette grande entreprise, pour laquelle la seule ville de Cologne a rassemblé deux millions de thalers. (V. plus bas.)

Louis Thonus est actuellement dans les prisons d'Aix-la-Chapelle. La gendarmerie belge doit se rendre le 4 octobre courant, au Pont de la Gueule à l'effet de recevoir ledit Thonus de la gendarmerie prussienne.

Il logera la nuit du 4 au 5 à Herve et arrivera à Liège le 5.

— La régence d'Anvers vient d'accorder une rémunération de 10,000 fr. à M. l'architecte Bourla, à qui est due l'admirable salle de spectacle de cette ville.

— Le travail de la commission des croix de fer, sera entièrement achevé vers la fin d'octobre.

— On écrit de Gand, 30 septembre :

« M. le baron de Lamberts a quitté aujourd'hui notre ville, pour se rendre dans son nouveau gouvernement du Limbourg. »

— On écrit de Bruges, le 29 septembre :

« A ce qu'on apprend, M. Busschop sera de retour ici, de Bruxelles, jeudi prochain. Les musiciens et amateurs qui ont exécuté le concert de jeudi

passé, ainsi que les directeurs des diverses sociétés philharmoniques, iront à sa rencontre pour le complimenter. (Gaz. van West-Vlaand.)

— On lit dans le *Constitutionnel des Flandres* :

« Des nuées d'insectes infectent depuis quelques jours les rues de notre ville et incommode les passants, en s'introduisant dans les yeux, les narines, etc., et s'attachant aux habits.

« Nous apprendrons sans doute, par quelque observateur des variations atmosphériques, ce qu'il y a de commun entre l'apparition de ces insectes et la réapparition du choléra dans notre ville. »

— Les ophtalmistes de l'armée soumis au traitement de M. Lubin, sont en pleine convalescence. Malgré le nouveau succès obtenu par l'homme désintéressé, dont on en comptait déjà tant d'autres, on ne se déchaîne pas moins contre lui; cependant, si tel médecin qui traite peut être M. Lubin de charlatan, parvenait comme lui à soustraire des hommes regardés comme incurables, à la plus affligeante des infirmités, il s'en ferait gloire; mais guérir sans brevet est un crime, tuer ses malades n'est rien pour ceux qui en possèdent un; tout n'est donc pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, quoiqu'en dise Pangloss. Quelle différence de nos docteurs, avec ce chirurgien de Louis XIV; le roi de France avait une fistule gangreneuse à la jambe qui l'empêchait de se lever au sommeil; quelqu'un ayant dit au savant praticien qui soignait le grand roi et dont le nom nous est échappé, qu'il connaissait un homme qui possédait un spécifique qui rendrait le repos au roi : « Qu'on me le fasse venir, répondit le docteur, il pourra peut-être m'éclairer. » L'empirique arriva. Louis XIV prit le remède, dormit, sa jambe fut guérie et l'amour propre du chirurgien du roi n'en fut point blessé. Il se réjouit au contraire d'avoir mis un terme aux souffrances de son malade par le secours d'un homme qui ne possédait pas de diplôme. (Mercure.)

— Le *Journal du Commerce de Paris* publie l'avis posé adressé par le général Van Halen à la reine régente d'Espagne, daté de Barcelonne le 20 août, par lequel il demande instamment d'être jugé, afin qu'un jugement solennel anéantisse l'accusation calomnieuse qu'on a portée contre lui.

— On écrit de Lille, le 25 septembre :

« Le pays est entièrement dépourvu de lins anciens; les nouveaux ne commenceront à paraître que dans un mois environ, jusque-là aucune affaire n'est possible. L'exiguïté de la dernière récolte contribuera sans doute à élever beaucoup le prix des produits cette année, malgré la médiocrité assez générale de la qualité. Les fils retors sont plus demandés depuis quelques semaines; la cherté présumée des lins nouveaux fait craindre avec raison une hausse sur cet article. »

— On lit dans l'*Echo de la Frontière* :

« On remarque aujourd'hui dans le jardin de M. Dutemple, horticulteur distingué de Valenciennes, une vigne précoce qui a fourni son fruit de très-bonne heure, puis a refleuré de nouveau et porte en ce moment une seconde récolte de raisin qui pourra être cueillie le mois prochain. Ce fait est d'autant plus extraordinaire dans notre contrée, que le raisin n'y mûrit qu'en espalier, et même en certaines années il n'arrive pas à une maturité parfaite. Dans le département de l'Eure on parle d'acacias et de pommiers en pleine floraison pour la seconde année. »

— On assure que le gouvernement se propose d'acheter le beau tableau de Philippe Van Brès, exposé en ce moment au salon d'Anvers, sous le n° 347, et dont le sujet est le pape Sixte V (Félix Perette) gardant les pourceaux. Cet ouvrage, fruit de longues études et dont tous les modèles ont été pris en Italie même, est sans contredit le chef-d'œuvre de l'artiste et la production la plus remarquable de toute l'exposition. La manière dont Sixte V y est représenté est parfaitement en harmonie avec ce que l'histoire rapporte du caractère de cet homme, qui, de pâtre qu'il était, s'est élevé successivement à tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique et est enfin parvenu à la dignité de souverain pontife.

— M. Cox membre de la députation, a donné sa démission de ses fonctions aussitôt qu'il a appris le remplacement de son ami M. Hennequin.

— Voici le résumé des opérations sur les marchés de toile, de la Flandre, de la semaine dernière :

A Courtrai et à Grammont, il y a eu peu de marchandises et peu d'acheteurs. A Audenaerde et à Thielt, il y a eu une baisse, quoique dans ce dernier endroit il y ait eu beaucoup d'acheteurs étrangers. A Bruges, la vente a été plus considérable qu'au précédent marché, et il y a eu hausse dans les espèces intermédiaires.

— Le nombre des maisons dévastées à Philadelphie pendant les derniers troubles s'élève à 44.

— On a remarqué à l'exposition de l'industrie de Saint-Petersbourg, un sabre dont le fourreau en argent est travaillé avec un soin vraiment extraordinaire, on y voyait en demi-relief deux batailles, mais si bien exécutées, qu'on ne pouvait pas assez l'admirer. Un employé public y a mis 16 ans pour le confectionner, il a été vendu 25,000 roubles d'argent.

— La Gazette d'Augsbourg contient sous la rubrique du Bas Rhin l'article suivant sur les chemins de fer de la Hollande et de la Belgique vers les provinces rhénanes :

• Rotterdam s'est opposée à la construction d'un chemin de fer d'Amsterdam à Cologne, et il nous semble qu'elle a raison. La Hollande n'a pas besoin de chemin en fer; elle a une communication par eau avec le Rhin et elle tâchera de l'améliorer encore ce qui peut avoir lieu sous plusieurs rapports. Les bateaux à vapeur naviguant de la Hollande à Cologne sont mal organisés et ne sont pas du tout comparables à ceux qui vont de Cologne à Mayence, ni sous le rapport de l'élégance, ni sous celui de la qualité des machines, etc. Pour le transport des marchandises les frais par bateau à vapeur y sont beaucoup trop élevés, ils doivent être réduits et cela est possible, mais alors la navigation de la Hollande à Cologne doit subir un changement complet. On voit encore toujours des bâtimens qui portent 150 tonneaux avec un tirant d'eau de six à huit pieds, qui sont sujets à des frais considérables pour les fauux et auxquels on accorde des frets élevés.

• Le commerce n'a pas besoin d'une plus grande célérité et quand même le chemin de fer diminuerait les frais de transport, la navigation serait encore préférable.

• Il en est autrement de la Belgique, pour ce pays c'est une question vitale et on l'y a considérée comme telle. C'est pourquoi le gouvernement belge a entrepris lui-même ce grand travail qui sera achevé jusqu'à la frontière, soit que le gouvernement prussien construise le chemin d'Aix-la-Chapelle à Cologne, ce qui sous plusieurs rapports serait le plus désirable, soit qu'on accorde à une société d'actionnaires la construction pour laquelle déjà tous les travaux préparatoires sont prêts et pour laquelle à Cologne seul se trouve déjà rassemblée la moitié du capital nécessaire (2 millions de thalers.)

• Bref; cette construction aura lieu, et Cologne deviendra comme un port de mer et récupérera ainsi l'avantage des privilèges qu'elle possédait anciennement et qu'elle perdit par la libre navigation du Rhin. Cette liberté de navigation a introduit d'ailleurs de nouvelles relations commerciales entre la Hollande et les provinces rhénanes hesso-prussiennes, qui ne sont pas encore tellement disposées qu'elle puissent contenter l'intérêt général du commerce allemand.

— On écrit de Francfort-sur-le-Mein, le 22 septembre :

• M. d'Este, fils du duc de Sussex et de lady Auguste, fille du comte Dunmore, dans une pétition qu'il a présentée le 23 août dernier aux chambres et au vice-roi de Hanovre, s'efforce de prouver qu'il est issu d'un mariage légitime qui n'était pas une mésalliance, puisque le comte Dunmore descendait en ligne droite d'une famille régnante; en conséquence il demande que tous les droits et titres qui lui sont dûs comme membre de famille royale, lui soient restitués. Il appuie cette demande de l'opinion du savant conseiller Klüber, l'un des légistes les plus renommés de l'Allemagne. L'héritière présomptive de

la couronne d'Angleterre est la princesse Victoria; fille du duc de Kent. Comme en Hanovre les femmes sont exclues de la succession au trône, la couronne de Hanovre se séparera de celle d'Angleterre à l'avènement de la princesse Victoria, fille du troisième fils de Georges III; l'héritier présomptif du royaume de Hanovre et par conséquent le duc de Cumberland, quatrième fils de Georges III. Ce prince a eu une jeunesse fort orageuse, qui s'est prolongée jusqu'à ce jour, quoiqu'il ait atteint sa soixante troisième année. Son fils, né en 1819, est presque aveugle, d'une intelligence peu développée et d'une fort mauvaise santé. On voit donc que si M. d'Este était reconnu descendant légitime du duc de de Sussex cinquième fils de Georges III, ses prétentions à la couronne de Hanovre ne seraient pas dénuées de fondement.

— Déjà l'on avait parlé de l'institution d'une sorte de garde nationale en Turquie. Le *Moniteur ottoman* du 30 août publie sur ce sujet des documents officiels d'où il résulte que c'est dans une sorte d'assemblée représentative que le plan de cette institution a été définitivement arrêté.

— On lit ce qui suit dans un journal de Paris : « L'expérience tentée aujourd'hui au Champ de Mars par une voiture à voile n'a pas réussi. Le vent était, il est vrai, très-modéré. Le public, impatient de deux heures d'attente, a forcé la consigne, et s'est précipité dans l'enceinte, en se dirigeant vers la voiture; mais il a été refoulé par la cavalerie, et la police a fait aussitôt entourer la voiture d'un cordon de troupes de ligne. Après quelques nouvelles tentatives infructueuses, il a fallu renoncer à faire marcher la voiture par la force du vent, et elle a été conduite, escortée de la troupe de ligne et de détachemens de cuirassiers et de garde municipale jusqu'à l'école militaire, afin de la préserver de la mauvaise humeur des curieux déçus. »

— Non loin de Moscou, dans un village du district de Vassilky, et appartenant à M. le conseiller de collège Schlykoff, il existe un chêne remarquable par ses énormes dimensions; il a 5 mètres 71 centimètres de circonférence, et 1 mètre 86 centimètres de diamètre; il est situé au sommet de l'escarpement fort élevé du rivage de l'Istra. Malheureusement le temps n'a point épargné ce colosse des siècles passés; plusieurs grosses branches, de 26 à 31 centimètres de diamètre, ont été brisées par les vents, à la fureur desquels sa position élevée l'expose.

Nous avons dit hier quelques mots des critiques qui s'attachent à détruire toutes les espérances que le pays pourrait fonder sur quelques-uns de nos jeunes talents. Ces frelons se vengent de leur impuissance en s'efforçant de tout flétrir. Heureusement quelques voix équitables s'élèvent en faveur de la vérité, et elles sont entendues malgré les clameurs de l'envie. Voici ce que dit M. Champéin de la cantate de M. Busschop, critiquée avec tant d'amertume par des gens qui peut-être ne savent pas une note de musique :

La cantate victorieuse a été fort accueillie. M. Busschop a montré du talent dans son œuvre; mais ce qui vaut mieux, il a écrit souvent avec sensibilité cette scène, dont les paroles offraient peu de ressources. Un mouvement de marche commence le drame, et le récitatif entre bien ensuite :

C'est lui ! c'est le drapeau de nos grandes journées !
Ce récitatif est senti; ce ne sont pas là ces malheureuses formules stéréotypées dans toutes les partitions de cantates; c'est un acheminement mélodieux vers l'andante. Sur le dernier mot du vers :

Et le sang de nos morts,
un lugubre coup de tam tam, non pas assourdissant, mais triste, mais sombre, mezzo forte funèbre, laisse entendre sa sépulchrale vibration, quelques mesures d'imitations doubles dans le quatuor d'instrumens à cordes, qui s'éteignent lentement. L'air commence :

O quand il s'ouvre et se déplie !
Cet andante est d'un sentiment doux, d'une joie qui va au cœur. La mélodie pure et naturelle est d'une expression pleine d'élégance. Dans l'accompagnement de ce joli motif, les violoncelles aux-

quels s'unissent ensuite les violons et les altos qui en imitent le dessin, parcourent des arpèges d'un excellent effet. Le chant plane avec suavité sur ces onctueuses parties.

Dans le même air la phrase musicale :

Toutes les haines font silence

est charmante de grâce et de simplicité. Ce sont de ces mélodies qui se trouvent, qui viennent toutes faites; — quand elles viennent. —

L'entrée du chœur :

C'est lui qui dans nos jours,

n'a pas produit l'effet qu'elle devait amener. M. Fétis a, selon moi, retenu ce chœur dans un mouvement trop lent, et qui a mal traduit la pensée du compositeur, pensée qui se révèle par la nature même, et de la phrase notée et de la phrase écrite, ou si vous l'aimez mieux, par les paroles et la musique. — M. Fétis aurait pu, il me semble, laisser le compositeur conduire lui-même son œuvre.

Un journal anglais fait la judicieuse remarque qu'il s'est opéré depuis quelque tems, les changemens les plus heureux dans les classes moyennes de France et d'Angleterre, qui savent maintenant apprécier à leur valeur la folie des gloires de la guerre et qui comprennent parfaitement que pour jouir de tous les bienfaits de la civilisation et de la liberté civile, il faut repousser toutes les utopies des propagandistes et arriver par la paix à l'économie si nécessaire aux peuples.

Le *Morning Herald* ne voit que des motifs de paix dans la situation générale. Les gouvernemens, dit-il, ont fait leur devoir; que le peuple fasse maintenant le sien, qu'il oblige les gouvernans d'adhérer strictement à ce système pacifique, sans lequel il ne peut y avoir d'allègement aux fardeaux qui ont résulté des guerres précédentes. Ce sont ces guerres qui ornent les palais de trophées et dépouillent la chaumière du pauvre.

Il n'y a aucun peuple à qui cet appel puisse être fait plus à propos qu'aux hollandais; car il est incontestable que le bien être de la masse en général est sacrifié à l'oligarchie commerciale d'une ou deux grandes villes, et que la masse de la nation est réduite à la misère par des taxes, imposées pour le seul avantage d'une couronne dont les intérêts dynastiques n'ont rien de commun avec ceux du pays. Quelqu'animosité qu'aient les vieux néerlandais contre les Belges, on en trouvera peu qui ne désirent la paix, ou qui répudient une réunion. Passé le seuil du cabinet royal et celui des maisons des monopoleurs d'Amsterdam et de Rotterdam, on trouvera à peine une différence d'opinion à ce sujet.

On nous écrit de Jemeppe, 1^{er} octobre :

« La commune de Jemeppe a célébré l'anniversaire de septembre. M. le bourgmestre Quirini, dont on connaît le patriotique dévouement à l'ordre de choses fondé par la révolution, avait annoncé la veille la solennité à ses administrés.

« Le drapeau d'honneur décerné à la commune de Jemeppe a été arboré pendant trois jours à la maison commune qui avait été décorée de verdure. Le pavillon national flottait aussi sur le bord de la Meuse, hissé à un mât de plus de 50 pieds de haut. Pendant les trois jours, le son des cloches et des salves d'artillerie se sont fait entendre le matin et le soir. La gaieté et l'ordre le plus parfait ont régné pendant ce temps dans la commune de Jemeppe. »

Le *Moniteur* publie le prix moyen du froment et du seigle pendant la quatrième semaine du mois de septembre :

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Fr. cent.	Fr. cent.	Fr. cent.	Fr. cent.
Arlon,	42 17		6 98	
Anvers,	45 28		8 61	
Bruges,	43 40		7 84	
Bruxelles.	45 77		8 84	
Gand,	42 79		8 48	
Hasselt,	44 80		9 65	
Lidge,	44 57		8 50	
Louvain,	45 25		8 45	
Namur,	45 04		7 39	
Mons,	44 80		7 48	
Prix moyen,	44 39		8 22	

SPECTACLE.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

La vérité, toute la vérité,
Et rien que la vérité.

Messieurs, lecteur assidu de votre feuille et amateur de spectacle, je trouve que vous ne vous occupez point assez de notre troupe dramatique, qui depuis quelque temps surtout a grand besoin d'être stimulée. Si vous jugez les observations suivantes dignes de publication, veuillez leur donner place dans vos colonnes.

Etiez-vous à la représentation de dimanche 28, vous, Messieurs? Si vous y étiez, sans doute vous vous êtes dit: « M. de Mondouville, M. de Mondouville, vous vous relâchez! » votre répertoire n'est pas au variable. Il baisse, il baisse, et gare alors la tempête!!! Vous vous êtes dit cela, comme moi et comme bien d'autres, et comme moi et comme ces autres vous avez pris patience pourtant, « car, — avous-nous tous pensé, — il suffira qu'on prévienne M. le directeur du mécompte et du mécontentement du public pour qu'il s'empresse, en homme bien avisé, d'y mettre fin sur-le-champ. »

Ainsi soit-il.
Or, on nous donnait pour la seconde fois en trois semaines, je pense, *Robin des Bois*; pour la seconde fois en quinze jours au plus, *l'Héritière* et le *Charlatanisme*.

Nul ne le niera: c'est là de l'excellente musique et de l'esprit de bon aloi, puisque c'est du *Weber* et du *Scribe*; mais qui ne sait que les meilleures choses, données à profusion, finissent par perdre de leur faveur? — La musique de *Robin* est toujours admirée, il faut qu'elle continue à l'être, et c'est pour cela, et dans l'intérêt de l'art même, qu'il convient de n'en pas rassasier complètement les oreilles. — L'esprit de *Scribe* est toujours celui que goûte le public, mais encore faut-il que cet esprit brille dans quelques situations neuves. — Certes, c'est une vérité incontestable que ceci:

« L'ennui naquit un jour de l'uniformité. »

Maintenant, comment s'est passée la représentation? L'opéra de *Weber*, il faut bien le dire, pourrait être mieux rendu. M. *Teisser*, dont la voix a tant de charme, y est froid à glacer: il ose trop peu, cet acteur; et pourtant il est jeune, il y a de l'étoffe en lui; qu'il ose donc et il est sur de plaire.

Pour Mme. *Prévo*, qui remplirait le rôle d'Anna ne pourrait-on pas lui faire à elle un reproche tout contraire? Ne met-elle pas trop de feu dans sa manière cette actrice? Ne trouvez-vous pas comme moi que cette dame ferait bien de s'abstenir de ces aspirations si fréquentes qui déparent son chant d'une si grande portée, d'une flexibilité si prononcée? — Je voudrais aussi un peu plus de retenue dans ses gestes, je voudrais surtout ne point voir si souvent deux jolis poings se criper avec force et froisser, en la frappant, la plus jolie toilette... — Mme. *Prévo* est une artiste digne de recevoir et d'apprécier un conseil: c'est tout dans son intérêt que je lui donne ceux qui précèdent.

Les chœurs ont assez bien marché; seulement je prierai MM. les diables d'être moins farceurs à l'occasion: à en juger par eux, l'empire de maître Pluton serait un lieu de fort mauvais goût, ce qui ne laisserait pas d'être triste pour bien des gens assurément.

Puisque j'en suis aux diables parlons un peu de l'enfer: fameux! fameux! Non seulement on y voit des chauves souris dont les yeux brillent comme la lueur d'une chandelle, et qui font aller leurs ailes en mesure comme le meilleur chef d'orchestre, et qui laissent apercevoir une cravatte blanche sous leur vilaine face de chauves souris; on peut aussi à loisir admirer des *corps volants* (c'est bien le mot car ces bons animaux planent dans les airs), un lion qui traverse gravement la scène (et dimanche M. *Bouchy* qui est un peu myope, comme on sait, a eu bien peur, je vous assure, en se cognant contre ce terrible animal); des dragons soufflant du feu, etc. Une seule chose diminue un peu le plaisir que causent toutes ces belles choses: je veux parler des cordes malencontreuses qui traversent le théâtre dans tous les sens: bien avant la scène, de l'enfer, on les tendait déjà, et faites vous donc illusion après cela, bons spectateurs? Puis, prenez-y garde au moins, vous qui aimez à être bien près de la rampe. MM. les dragons ne sont pas toujours bons diables, car l'un d'eux a failli entrer dimanche dernier, et tout flamboyant le malheureux, dans une loge d'avant-scène. — C'est beau, mais je dois le dire; j'aimais encore autant l'enfer tel que l'avait créé feu M. de *St. Victor*: il ne nous montrait pas les cordes de si près lui, du moins!

Je passe aux vaudevilles. Ils ne sont pas neufs. Tant mieux pour cette fois; cela me dispense d'en rien dire. M. *Berger*, suivant sa costume, a fait preuve de talent. M. *Lemaire* a moins chargé qu'à la première fois, son rôle de *Rondon*, le journaliste; qu'il le charge moins encore, et il ne pourra qu'y gagner. — Quant à M. *Frauville*, le gros provincial du charlatanisme,

Il est de ces acteurs dont ne peut rien dire,
Sans que toujours la langue ait hâte de médire;

Aussi me bornerais-je à former un seul vœu, c'est que M. de Mondouville veuille bien faire en sorte de gâter le moins souvent possible un bon ouvrage par l'intronisation d'un acteur trop au-dessous du rôle qu'il doit remplir.

Sur ce, je clos ma lettre trop longue et vous prie d'agréer, monsieur, mes salutations empressées

MM. les huissiers de l'arrondissement de Liège, sont invités à se réunir en assemblée générale le 5 octobre 1834, à dix heures du matin, au local de leur chambre de discipline, à effet de procéder au renouvellement de la dite chambre.

Le syndic, M. G. REUL.

VILLE DE LIEGE.

Séance publique du conseil de régence vendredi 3 octobre rochain, à quatre heures de l'après-dinée.
Liège, le 1^{er} octobre 1834.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 1^{er} octobre.

Naissances: 1 garçon, 9 filles.

Décès: 2 garçons, 3 filles, 1 homme, savoir: Louis Georges Edouard Ciedelka, âgé de 24 ans, commis-négociant, rue Porte-St.-Léonard, célibataire.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi 2 octobre, la première représentation du deuxième mois d'abonnement, la première représentation de la *Vengeance Italienne*, vaudeville en deux actes, de MM. Scribe, Delestre et Ch. Desnoyers, suivi par le *Comte Ory*, grand opéra en deux actes, musique de Rossini.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

INSTITUT D'ÉDUCATION

PLACE DERRIÈRE SAINT-PAUL, N° 515.

DIRECTEUR M. F. FRÉNEY.

La RENTRÉE DES CLASSES aura lieu le 6 octobre, immédiatement après la Messe du Saint-Esprit, qui sera célébrée à l'église primaire de St.-Jacques.

ON DEMANDE pour cet établissement un Maître Surveillant, capable d'enseigner le français, le calcul, les éléments du latin et de la géographie.

GROSFILS, professeur de danse, a l'honneur d'informer ses élèves qu'il reprendra le cours de ses leçons, le 6 du courant, dans tout ce qui concerne la VRAIE DANSE DE VILLE, ne craignant aucune rivalité. 630

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils rue Souverain-Pont,

STOCKFICHES NOUVEAUX détrempés à la manière de Bruxelles, chez ANDRIEN, fils, rue Souverain-Pont, n° 309.

Cubilleaux, Rivets et Rayes, chez PERET, rue Ste-Ursule

Le mardi 7 octobre, à 10 heures, en l'étude de Maître BERTRAND, notaire, à Liège, il sera procédé à la VENTE aux enchères et au plus offrant d'une MAISON, n° 182, en très-bon état, avec un jardin y attenant, située au faubourg Ste. Walburge. 625

Lundi, 6 octobre 1834, 3 heures, on exposera en VENTE en la maison du sieur Polis, à Elvaux, commune de Battice, environ 32,000 KILOGRAMMES de FOIN, de première qualité, plus le MOBILIER, dans lequel se trouve CINQ BELLES VACHES à lait. 621

En l'étude de M^r BERTRAND, notaire à Liège, la MAISON cotée 333, rue Souverain-Pont, à Liège, sera VENDUE incessamment aux enchères publiques. 626

Le jeudi 9 de ce mois, neuf heures du matin, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, à Liège, une MAISON composée de deux pièces au rez-de-chaussée, cave et grenier, avec cour et jardin derrière, située à la Haute-Chaussée de Montegnée et joignant à MM. Brocal. S'adresser pour la voir à Marguerite Brassine, à ladite Chaussée. 629

Au PETIT PAVILLON ANGLAIS, rue Souverain-Pont, il y a des CHAMBRES GARNIES à LOUER avec pension, TABLE D'HÔTE à une heure et on sert en même temps des DINERS en ville. 610

APPARTEMENT à LOUER pour le Noël prochain, composé de 7 à 8 pièces, quai de la Sauvenière, n° 9.

POUDRE XYRIOPHILE.

L'inventeur de cette poudre d'une supériorité incontestable, supériorité reconnue par un grand nombre d'habitans de cette ville, ne s'est décidé à la mettre dans le commerce que par suite des vives instances qui lui ont été faites et après être assuré de l'insuffisance de celles connues sous les noms des pâtes métalliques minérales, etc., etc.

Cette poudre présente un double résultat non obtenu jusqu'à ce jour; elle adoucit le tranchant du rasoir, en même temps qu'elle dispense à jamais de le faire repasser.

Dépôt chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32

Prix de la boîte: 1 fr. 50 cent. 195

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe, n° 32, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

Administration des domaines et forêts, 2^e Maitrise, Province de Hainaut.

Vente de fonds et de la superficie des bois de Binche, de la maille et de la Chaussée, restés invendus à Binche le 7 août 1832, et 2^e des lots de la forêt de Strée, n. 4 et 5 restés invendus le 18 décembre de la même année. Ces bois divisés en seize lots, sont situés sur les communes de Velleurelle, Brayeux et Strée.

Une prime d'un p. c. sera accordée sur le montant de l'adjudication préparatoire de chacun de ces lots.

La séance pour l'adjudication préparatoire est fixée au jeudi 9 octobre 1834, et celle pour l'adjudication définitive au jeudi 23 du même mois, respectivement à dix heures du matin, pardevant M. le notaire CHEVAL, au local occupé par les bureaux de la première direction de la Société générale; Montagne des Douze Apôtres, n° 1262-30, à Bruxelles.

Le prix d'achat sera payable ainsi qu'il suit; savoir: deux dixièmes un mois après la vente et les huit dixièmes restans à l'année en année de sorte que le dernier dixième devra être acquitté le 23 octobre 1842; ces huit derniers dixièmes porteront un intérêt annuel de 4 pour cent, au profit du vendeur.

S'adresser pour de plus amples renseignements, pour les conditions de vente et les plans desdits bois, dans les bureaux de la première direction de la société générale, au local ci-dessus indiqué, chez M. Féricot, maître particulier de la deuxième maîtrise, des forêts à Beaumont, chez M. A. de Marbais, garde général à Froid-Chapelle; chez M. le notaire Cheval, à Bruxelles; et chez les agens de ladite société à Binche, Philippeville, Mons, Namur, etc. 106

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Servais Bolsée, tendante à être autorisée à faire construire un fourneau pour la fonte du cuivre, dans sa maison, située au faubourg St. Léonard, n° 11 bis.

Arrêtent: Ladite demande sera publiée par la voie des journaux pour que les personnes qui auraient à s'y opposer aient fait remettre leurs motifs au secrétariat de la régence. A l'hôtel-de-ville, le 29 septembre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège: le secrétaire, DEMANY.

A VENDRE UNE PRESSE EN BOIS à sainer. S'adresser rue St-Séverin n°685.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 30 sept. — Rentes, 5 p. 100, 105 1/2. fin cour., 000 00. — Rentes, 3 p. c. 77 1/2, fin cour., 00 00. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 94 45; fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 39 1/2; fin courant, 00 00. — Rente perpétuelle, 5 p. 100, 41 7/8; fin courant, 00 00; 3 p. 100, 28 00; fin courant, 00 00; différée 00 00. — Cortès, 42 1/2. — Portugais, 00 00. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 00; fin courant, 00 00 — Empr. romain, 95 3/4. fin courant, 000 00. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 30 sept. — Dette active, 52 00/0. Dito, 99 00/00. — Bill de change, 22 9/16. — Oblig. du syndicat, 90 9/16 00/00. — Dito, 73 7/16 00/00. — Rente des douanes, Act. de la Société de commerce, 000 00. — Rente française, 00 00. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et Cr. 102 3/4. — Dito de 1828, 103 3/4 0000. — Inscript. russes, 68 00 00/00. — Empr. russe 1831, 98 00 00/00. — Rente perp. d'Esp. 00 00. — Dito 000000. — Dette diff. d'Esp., 10 13/16 00/00. — Obl. Autriche, 98 3/4 00/00. — Lots chez Gollals, 0100. — Cert. Naples falc., 00 00. — Oblig. Danaises, 00 00. — Oblig. Brésil, 77 7/8. — Cortès, 40 13/16 00. — Dito Grec, 0 — Lot de Pologne, 000 00/0.

Bourse d'Anvers, du 1^{er} octobre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	112 00/100 perte.	A	
Londres.	112 06 3/4	P	11 98 3/4
Paris.	47 3/8		47 1/16
Francfort.	36 1/4	P	36 1/8
Hambourg.	35 7/16		35 1/4
Escompte 3 0/0.			

Effets publics. Belgique — Dette active, 103 00/0. Id. diff. 41 1/4 0. — Oblig. de l'entr., 98 P. — Empr. de 48 mill. 112 A. 00. — Id. de 12 mill., 01. Id. de 24 mill., 000 00/00. Hollande. Dette active, 1 1/2, 00 00/0. Id. différée, 0000. — Oblig. synd., 0100. — Rent. remb., 2 1/2, 87 A et 94 3/4 P. — Espagne. Guebb., 37 00 et 0 00/0 Id. perp. Paris, 5 p. c. 00 00/00. Id. perp. Amst., 41 42 1/2 41 1/8 A 00. — Idem dette différée, 41 1/2 11 1/4.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé. 125 caisses sucre Havane blond, prix inconnu.

Bourse de Bruxelles, du 1^{er} oct. — Belgique. Dette active, 51 A. Emp 24 mill., 98 1/2 P 00/00. — Hollande. Dette active, 51 00/0 A — Espagne Guebb., 36 P 010 0 Perpétuelle Anvers 4 p. 100. 0. Id. Amst. 5 p. 100, 40 1/2 00 00/0. Id. Paris 3 p. 100. 26 1/2 A. Cortès à Lond., 40 3/4 P. Dette diff. 11 1/2 P.

H. Lignac, impr du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.